

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme Programmeur analyste (LEA.1A) conduisant à
l'attestation d'études collégiales

Novembre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Programmeur analyste* (LEA.1A) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a été reçu par la Commission le 29 novembre 2013. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 19 et 20 mars 2014¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et des professionnels. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

-
1. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Luc Carrier, professeur et assistant pédagogique au Collège April-Fortier, M. Louis Pilote, professeur de littérature retraité du Cégep de Sainte-Foy, et M. Robert Quesnel, conseiller pédagogique retraité du Collège Lionel-Groulx. Le comité était assisté de M^{me} Marie Paré, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1995, le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean est un établissement privé non subventionné qui offre, dans le domaine des technologies de l'information, une formation conduisant à l'obtention d'une AEC. Au moment de la visite, deux programmes étaient offerts : *Programmeur analyste* (LEA.1A) et *Gestion de réseaux* (LEA.1B). Le Collège est établi dans le complexe Sagamie, regroupant des entreprises qui œuvrent dans le domaine des technologies de l'information et qui accueillent des stagiaires.

Depuis 2006, le Collège offre le programme *Programmeur analyste* qui est défini par objectifs et standards. Ce programme compte 53,66 unités et comporte 1 575 heures réparties en 21 cours, incluant un stage, et sur 5 sessions. Le programme est dispensé sur 15 mois à temps complet. De nouvelles cohortes d'étudiants débutent à l'automne et à l'hiver. À l'hiver 2014, le Collège accueillait près de 40 étudiants dans ses programmes dont environ la moitié dans le programme évalué, soit un nombre comparable à celui des dernières années. Les étudiants inscrits au programme sont en large majorité des hommes âgés de 25 ans et moins, certains d'entre eux possédant une expérience préalable d'études postsecondaires.

Le propriétaire du Collège agit à titre de directeur et assume les différentes tâches de gestion. Il est appuyé d'un responsable des admissions et d'une équipe de six professeurs qui interviennent dans le programme, dont quatre permanents. Les responsabilités reliées à la coordination du programme, aux stages, à la pédagogie, au registrariat et au soutien technique sont assumées par les professeurs.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes utilisée par le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de cette évaluation a été adoptée par son conseil d'administration en janvier 2010 et jugée satisfaisante par la Commission en octobre 2010.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a respecté les deux volets d'évaluation retenus par la Commission en s'appuyant sur le processus d'autoévaluation prévu dans la PIEP. L'évaluation du programme *Programmeur analyste* et de l'application de la politique a débuté en mars 2010 et a été interrompue en 2011 à la suite de difficultés éprouvées lors de la collecte des données. Les travaux ont repris en avril 2012 pour se terminer en novembre 2013. Le principal enjeu de l'évaluation pour le Collège était de s'assurer de la pertinence du programme dans un contexte où la technologie et les besoins des entreprises changent rapidement.

Pour réaliser l'évaluation du programme et de l'application de la PIEP, le Collège a eu recours aux services d'un consultant externe, ce qui lui a permis de démarrer les travaux et de guider sa démarche d'évaluation. Le Collège a formé un comité d'évaluation constitué du directeur, du registraire, de deux professeurs et de deux étudiants. Comme l'évaluation s'est prolongée sur une période supérieure à ce qui était prévu, les deux étudiants membres du comité ont dû quitter le Collège avant la fin du processus et être remplacés par deux professeurs, ce qui n'était pas prévu par la PIEP. Le comité d'évaluation, sous la direction du directeur, a élaboré et approuvé un devis qui a guidé la démarche d'évaluation. Le comité a par la suite participé à l'analyse des données et, après consultation, a approuvé le rapport rédigé par le registraire. Adopté en novembre 2013 par le conseil d'administration du Collège, le rapport présente les résultats de l'évaluation du programme *Programmeur analyste* selon les six critères, le regard critique sur la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP de même qu'un plan d'action pour l'évaluation du programme.

Le comité d'autoévaluation a basé l'évaluation du programme sur l'analyse de données documentaires telles que la description du programme, la correspondance des compétences et des cours, le logigramme de cours, les plans de cours, les outils d'évaluation et les caractéristiques du corps professoral. Les taux d'inscription, d'abandon du programme, de réussite des cours, de diplomation et de placement, de l'implantation du programme en 2006 jusqu'en 2012, sont les données statistiques sur lesquelles le Collège s'est aussi appuyé. Quant aux données perceptuelles, en plus de consulter les évaluations de l'enseignement par les étudiants, le comité a conçu un questionnaire qu'il a pris soin de valider afin de réaliser un sondage auprès des étudiants, des stagiaires et des diplômés. Il s'est assuré du respect de la confidentialité des informations recueillies. Le Collège souligne que la cueillette de données a soulevé des difficultés, puisqu'il n'a pu rejoindre que 22 des 72 diplômés des cohortes de 2006 à 2012, 3 stagiaires sur 7 et les 14 étudiants inscrits dans le programme à ce moment-là. Les questions portaient notamment sur les compétences développées dans le programme, sur la progression des apprentissages, sur

l'encadrement, sur la charge de travail et sur les stages. Quant à l'appréciation des employeurs relative à la qualité de la formation, le Collège a utilisé l'information contenue dans les 29 rapports de stages de l'hiver 2010 à l'hiver 2012. Il explique ce choix par la proximité des locaux du Collège et des entreprises de même que par les nombreuses occasions d'échange avec les employeurs, notamment par la présence des stagiaires dans leurs murs. Enfin, la prise en compte du point de vue des professeurs a été assurée par leur présence sur le comité d'évaluation. Le comité d'évaluation a aussi porté un regard critique sur la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP lors de l'évaluation du programme.

La Commission estime que le devis a bien guidé la démarche d'évaluation du programme et a généralement bien ciblé les informations à recueillir relatives aux critères d'évaluation du programme. Le questionnaire utilisé par le comité a permis aux étudiants et aux diplômés de se prononcer sur les différents aspects du programme. De plus, elle note la transparence des conclusions dont fait état le rapport. Cependant, la Commission constate, comme le Collège, que la collecte des données auprès des employeurs et des diplômés s'est avérée compliquée. De plus, la Commission note que le Collège n'a pas réalisé une analyse approfondie de l'ensemble des données qu'il a recueillies, notamment les plans de cours et les instruments d'évaluation. La Commission invite le Collège, lors d'une prochaine évaluation, à s'assurer d'une collecte de données suffisantes et d'une analyse approfondie des plans de cours et des outils d'évaluation.

Pour appuyer son jugement, la Commission a de son côté examiné, entre autres documents, la correspondance des cours et des compétences, la PIEP de même que les plans de cours et les instruments d'évaluation en vigueur au moment de la visite. Elle a aussi porté un regard sur les réponses au sondage et sur les taux d'abandon, de réussite et de placement.

La Commission estime que la démarche du Collège a généralement permis de donner une idée juste du programme évalué et de bien traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège s'appuie sur les informations obtenues des finissants, des diplômés, des employeurs et des professeurs pour conclure que son programme est pertinent. Au moment de l'élaboration du programme *Programmeur analyste*, le Collège a choisi 16 compétences provenant du programme *Techniques de l'informatique-Spécialisation en informatique de gestion* (420.AA) conduisant au diplôme d'études collégiales auxquelles il a ajouté 4 compétences locales. Les compétences et les standards sont demeurés inchangés, bien que le contenu des cours ait été adapté afin de refléter l'évolution de la technologie. La Commission note que le programme vise le développement de compétences permettant au diplômé de travailler notamment comme gestionnaire de parcs informatiques, concepteur de programmes ou de logiciels, conseiller à la vente et formateur. De plus, le Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean a établi des passerelles avec l'Université du Québec à Chicoutimi afin que ses diplômés puissent plus aisément poursuivre une formation universitaire.

Pour se tenir informé de l'évolution du marché du travail et s'assurer de l'adéquation de la formation aux attentes des employeurs, le Collège peut compter sur la participation de ses professeurs à des activités de perfectionnement, des recherches, des projets personnels ou des activités de réseautage organisées à l'échelle régionale dans le domaine des technologies de l'information. Par ailleurs, le fait que la majorité des diplômés œuvre au sein d'entreprises situées dans le même bâtiment, le Complexe Sagamie, permet au personnel de maintenir avec eux de nombreux liens informels. La pertinence du programme est également attestée par les réponses des diplômés au sondage, puisque la majorité d'entre eux ont répondu qu'ils choisiraient de nouveau ce programme s'ils avaient le choix. La Commission estime que la cohabitation du Collège et des entreprises de même que le développement d'un partenariat notamment pour les locaux, la formation sur mesure ou l'accueil de stagiaires constitue une force du Collège. Cependant, en raison de l'absence

d'une collecte des données en provenance du monde du travail dans un système organisé, le Collège n'a pu appuyer sa démonstration de la pertinence du programme que sur les commentaires des employeurs issus des rapports de stage. La Commission juge que l'évolution rapide de la technologie dans le domaine informatique exige du Collège un suivi très structuré des besoins des employeurs et des diplômés. Le Collège prévoit dans son plan d'action créer une communauté virtuelle afin de maintenir la communication avec ses finissants. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts afin de mieux structurer les liens avec les employeurs et les diplômés et d'assurer la pertinence du programme.

Au regard du placement des diplômés, le Collège se montre très satisfait. Dans son rapport, il indique que 61 des 72 diplômés des cohortes entre l'hiver 2006 et l'hiver 2012 ont trouvé un emploi en lien avec leur formation. Selon le Collège, le nombre de diplômés est maintenant insuffisant pour répondre à la demande des entreprises et plusieurs finissants se trouvent un emploi avant même d'obtenir leur diplôme.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le Collège conclut que le programme *Programmeur analyste* est cohérent. Sa conclusion s'appuie sur l'analyse du document descriptif du programme et sur les données perceptuelles recueillies auprès des diplômés et des stagiaires dans le cadre de cette autoévaluation. Le document descriptif du programme présente ses objectifs, le contenu relatif à chacun des 21 cours et le logigramme précisant la pondération des cours et leur répartition entre les sessions. De plus, une grille présente la répartition des 20 compétences dans les cours. La plupart des cours développent une à trois compétences, à l'exception des cours *Projet de développement* et *Stage d'intégration en programmation* qui développent respectivement cinq et huit compétences. Les stagiaires et les diplômés interrogés dans le cadre de la démarche considèrent que l'agencement des cours tient compte de la progression des apprentissages. Par ailleurs, en se basant sur les témoignages des stagiaires, des diplômés, des étudiants et des professeurs recueillis lors de la visite, la Commission note que la cohérence du programme est facilitée par la concertation entre les professeurs quant au contenu théorique et par les activités de laboratoire qui aident les

étudiants à faire des liens entre les activités d'apprentissage. Les étudiants estiment qu'ils sont bien informés quant aux exigences de chaque cours et à la manière dont ils sont évalués.

L'analyse que la Commission a faite des plans de cours et du logigramme de compétences démontre que les plans de cours sont élaborés selon un gabarit prévu à la Politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) et précisent généralement les compétences et les préalables aux cours. De plus, le contenu des cours est adapté au développement rapide de la technologie et l'agencement des cours tient compte de la progression des apprentissages. Cependant, la Commission constate qu'un seul plan de cours est parfois utilisé pour deux cours et que certains éléments de compétences ministérielles sont absents des plans de cours. La Commission a aussi observé que les liens entre les cours et les compétences ne sont pas toujours clairs et qu'il est notamment difficile de suivre le développement d'une compétence à travers plusieurs cours. Dans la foulée de son autoévaluation, le Collège envisage de revoir le programme en profondeur, mais essentiellement en ce qui concerne son contenu. Comme le programme ne tient compte que partiellement du développement des compétences,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que tous les éléments de compétences sont pris en charge dans les cours et que les plans de cours précisent clairement les liens entre les cours et les compétences.

En ce qui concerne la charge de travail, en s'appuyant sur les résultats du sondage et sur les témoignages des étudiants, le Collège note que le nombre d'heures consacrées au travail personnel est parfois trop faible et que la charge de travail est plus lourde dans les deuxième et troisième sessions. Le Collège prévoit dans son plan d'action sensibiliser les étudiants au temps à consacrer aux études et revoir la charge de travail des sessions afin de mieux l'équilibrer, ce qui avait été fait au moment de la visite.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est partiellement cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut que les méthodes pédagogiques sont adéquates et que les mesures d'encadrement contribuent à la réussite des étudiants. Sa conclusion repose sur les données

des sondages et sur l'évaluation des enseignements et des mesures d'aide à la réussite réalisée par les étudiants. Le rapport met l'accent sur la variété des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs comme des présentations multimédias, des ateliers de création et des exercices en laboratoire. Selon les témoignages obtenus des étudiants lors de la visite et les données du rapport, la Commission constate, comme le Collège, que les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux caractéristiques des étudiants. Ceux-ci apprécient l'aménagement de l'horaire des cours où la matinée est consacrée à l'apprentissage des notions plus théoriques et l'après-midi à la mise en application d'exercices pratiques dans les laboratoires. Les étudiants ont souligné les compétences pédagogiques des professeurs de même que celles spécifiques au domaine des technologies de l'information. Au moment de la visite, les professeurs travaillaient à la conception de nouvelles stratégies pédagogiques telles que l'introduction de capsules vidéo afin d'accompagner les étudiants dans leur apprentissage de concepts plus difficiles.

En s'appuyant sur les témoignages des intervenants et les données fournies par le Collège, la Commission considère que le ratio professeur-étudiants et la concertation de l'équipe restreinte de professeurs quant au contenu théorique et aux activités de laboratoire contribuent au suivi des étudiants. Les professeurs offrent aux étudiants une grande disponibilité au Collège en dehors des heures de cours et sont accessibles par courriel. De plus, les intervenants du programme se rencontrent toutes les semaines afin de réaliser un suivi des étudiants. L'équipe discute, à partir du dossier électronique des étudiants, des absences, des résultats aux examens, de sujets soumis par les étudiants ou de toute autre question relative au programme. Un intervenant est mandaté pour assurer le suivi des décisions convenues par l'équipe. La prise en charge des stages est assurée par un professeur du programme. Avant le début des stages, il rencontre les futurs stagiaires et leur remet une pochette incluant des informations relatives au stage, notamment les grilles d'évaluation, les offres de stage en entreprise et l'encadrement au cours du stage. Tout au long du stage, le responsable assure le lien entre le Collège, l'étudiant et le superviseur de l'étudiant au sein de l'entreprise.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique,

l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le Collège conclut que les ressources matérielles et humaines sont des forces du programme et qu'elles sont adéquates. Lors de sa démarche d'autoévaluation, il a porté un regard sur les curriculum vitae, sur les activités de perfectionnement et les tâches des professeurs, sur les résultats du sondage réalisé auprès des étudiants et sur les ressources matérielles disponibles dans le Collège.

Après l'analyse des documents du Collège et des informations recueillies lors de la visite, la Commission constate, comme le Collège, que les professeurs sont en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des cours, la coordination du programme et le soutien technique dans les laboratoires. En outre, les professeurs participent à de nombreuses activités de veille et investissent dans la formation continue afin de maintenir à jour leur connaissance des technologies de l'information. Ils peuvent parfois profiter pour ce faire d'un horaire aménagé par le Collège. La Commission note que le Collège ne fait pas le suivi des activités de perfectionnement de ses professeurs, bien qu'il envisage de se donner un plan afin de les soutenir dans leurs activités de formation sur les nouvelles technologies et la pédagogie. La Commission l'encourage à aller dans ce sens.

En ce qui concerne les ressources matérielles, le Collège procède sur une période maximale de trois ans au renouvellement de son équipement dans les classes et les laboratoires. Chaque année, le cas échéant, les postes informatiques sont équipés de nouveaux logiciels. De plus, les laboratoires sont accessibles le jour, en soirée et même les fins de semaine, ce qui donne aux étudiants le temps nécessaire à la mise en pratique de leurs apprentissages et à la réalisation de leurs travaux. La Commission constate que les professeurs et les étudiants sont satisfaits des ressources matérielles et de leur accessibilité. Elle note que le Collège prend les mesures nécessaires pour actualiser l'équipement et il propose dans son plan d'action de se doter d'un plan d'acquisition. La Commission l'encourage à le réaliser.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Pour évaluer ce critère, le Collège a analysé ses critères d'admission, ses pratiques d'évaluation et, pour les cohortes de l'hiver 2006 à l'hiver 2012, les taux de réussite des cours, les taux de persévérance dans le programme et les taux de diplomation. Le Collège conclut que la mise en œuvre du programme *Programmeur analyste* est efficace, malgré un enjeu relatif à la persévérance.

Pour être admis dans le programme, l'étudiant doit rencontrer le responsable des admissions qui sensibilise le futur candidat aux exigences d'un programme intensif d'études, à la conciliation travail-études et à l'importance de la motivation pour réussir. De plus, il évalue si l'étudiant répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales. Lorsque c'est nécessaire, il s'assure qu'il possède une formation jugée suffisante selon les balises du Collège. À l'instar du Collège, la Commission constate que le taux d'abandon en première et deuxième sessions est préoccupant. Environ la moitié des étudiants inscrits ont quitté le programme avant la troisième session, malgré la possibilité de reprise des cours. Le Collège a ciblé les cours écueils qui semblent le principal obstacle à la persévérance. Bien que la persévérance à partir de la troisième session demeure élevée et que certains étudiants reprennent leurs études à une session ultérieure, seulement 42 % des étudiants diplôment dans les temps prévus. Au moment de la visite, le Collège avait mis sur pied un comité de réussite afin de contrer les abandons en début du programme. Par le passé, le Collège a déjà utilisé des tests psychométriques afin de vérifier la capacité des candidats à réussir le programme, mais il est arrivé à la conclusion que ce moyen était inefficace. Il envisage d'examiner les conditions d'admission, d'assurer un suivi des étudiants à risque, de documenter les raisons des abandons et de revoir l'encadrement des nouveaux étudiants. La Commission invite le Collège à demeurer vigilant sur la capacité de chaque étudiant admis à réussir jusqu'à la diplomation et à poursuivre sa réflexion sur les abandons en début de parcours.

Le Collège a porté un regard sur les instruments d'évaluation utilisés par les professeurs pour évaluer la maîtrise des compétences. Les travaux pratiques, les exercices en laboratoire, les examens et les projets informatiques sont les principaux moyens d'évaluation individuelle ou en équipe. Le Collège souligne que, lorsqu'une compétence est développée dans plus d'un cours par des professeurs différents, les professeurs se concertent pour s'assurer que l'évaluation est liée aux objectifs du programme. De son côté, en s'appuyant sur les plans de cours, sur la majorité des évaluations finales de cours de même que sur la grille de correspondance des compétences et des cours, la Commission note que les épreuves finales de cours sont liées au contenu enseigné et que la pondération respecte, dans l'ensemble, la PIEA. Cependant, elle constate que la majorité des évaluations finales de cours ne prennent pas en compte l'ensemble des éléments de compétence, que le niveau taxonomique n'est pas toujours adapté aux objectifs et que la

pondération accordée aux évaluations pratiques n'est pas toujours déterminante pour la réussite du cours. De plus, dans les situations où les évaluations sont produites en équipe, elles ne permettent pas toujours une évaluation individuelle de l'étudiant et dans plusieurs cours, la participation de l'étudiant est notée sans qu'elle soit liée à un objectif du cours. Dans le cas du stage, l'évaluation, complétée à la fois par le superviseur en entreprise et par le responsable des stages du Collège, fait état des réalisations de l'étudiant et évalue ses attitudes professionnelles, sans toutefois permettre d'attester l'atteinte des compétences associées au cours. En somme,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester individuellement l'atteinte des objectifs de cours selon les standards visés.

Au regard du stage, la Commission observe, à l'instar du Collège, que les lieux d'accueil, bien qu'ils fassent l'objet d'une validation, ne permettent pas tous également de développer les compétences visées. Le Collège a prévu dans son plan d'action adopter une grille de sélection des stages afin de s'assurer qu'ils contribuent adéquatement au développement des compétences du programme. La Commission encourage le Collège à bien s'outiller afin d'assurer la pertinence des milieux de stage et l'équivalence des évaluations.

La Commission juge que le programme est partiellement efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Selon le Collège, la gestion du programme est efficace et favorisée par une petite équipe d'intervenants dans le programme. Sa conclusion repose notamment sur une analyse de sa structure et de ses méthodes de gestion, des moyens de communication qu'il utilise et de l'encadrement pédagogique des professeurs. Le directeur du Collège est appuyé d'un responsable des admissions et d'une équipe de professeurs qui, en plus d'assurer l'enseignement dans les 21 cours du programme, assument les responsabilités de registraire, de coordonnateur de programme et de soutien technique. Lors de la visite, la

Commission a pu constater que tous les intervenants œuvraient au bon fonctionnement du programme. Elle considère que la structure de gestion est appropriée à la taille de l'établissement.

Par ailleurs, de nombreux lieux d'échange favorisent la mise en œuvre du programme. Le directeur rencontre hebdomadairement l'ensemble des intervenants pour traiter des enjeux pédagogiques, des dossiers d'étudiants et des suivis à faire. Chaque session, le directeur réunit les représentants des étudiants et les professeurs afin d'obtenir des rétroactions sur le programme et de discuter des nouveautés à lui apporter. Le Collège s'engage par ailleurs dans son plan d'action à recueillir chaque session auprès de ses étudiants des données perceptuelles relatives à la mise en œuvre du programme. De plus, le Collège organise annuellement des séances de travail avec les professeurs pour réviser les contenus de cours et considérer les rétroactions des employeurs à la suite des stages. Cependant, la Commission note que le Collège garde peu de traces relatives à ces rencontres pédagogiques et l'invite à formaliser ses mécanismes de gestion du programme afin de pouvoir plus aisément en témoigner.

La Commission estime, en s'appuyant sur les témoignages des professeurs et les données du Collège, que les professeurs bénéficient dans l'ensemble d'un encadrement pédagogique adéquat. La formation est assurée par une équipe stable de professeurs. Les professeurs nouvellement engagés reçoivent notamment les informations relatives à la PIEA, à l'élaboration des plans de cours selon le gabarit ainsi qu'aux objectifs et contenus des cours. Un mentorat assuré par les professeurs plus expérimentés et un partage des plans de cours et des outils d'évaluation contribuent à l'intégration des nouveaux employés. Les professeurs font profiter leurs pairs des connaissances acquises en entreprises ou par tout autre moyen. Ils mentionnent que la proximité des entreprises leur permet d'être à l'affût des nouveautés et représente un élément important de leur perfectionnement. Par ailleurs, à l'aide du système intranet, les étudiants évaluent à la fin de chaque cours la qualité de l'enseignement et le directeur assure le suivi auprès de chaque professeur.

En s'appuyant sur leurs témoignages, la Commission note que les étudiants sont satisfaits de l'information transmise par le Collège, notamment lors de l'admission. La Commission estime néanmoins que l'information relative à la prise en charge des compétences dans les cours manque de précision, mais que les actions du Collège en vue d'améliorer la cohérence du programme devraient permettre aux étudiants de recevoir une information en adéquation avec les objectifs et les standards du programme.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

La Commission note que l'autoévaluation réalisée par le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean lui a généralement permis de dresser un portrait juste de son programme *Programmeur analyste* et d'en relever les points forts et les points à améliorer. Parmi les points forts, le Collège souligne tout particulièrement les compétences de l'équipe d'intervenants de même que la proximité du Collège et des entreprises en technologie de l'information de la région. Parmi les points à améliorer, le Collège relève notamment les mécanismes de liaison avec les diplômés, la collecte de même que le traitement de données perceptuelles auprès des étudiants et la planification du perfectionnement des professeurs. Le Collège a prévu des actions en lien avec chacun de ces points. Cependant, la Commission observe que l'évaluation réalisée par le Collège n'a pas permis de relever les lacunes relatives à la prise en charge des compétences dans les cours et à leur évaluation.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Programmeur analyste* comporte des forces et des faiblesses.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a produit un plan d'action pour donner des suites à l'évaluation du programme *Programmeur analyste*. Le plan comprend les actions adoptées par l'établissement pour améliorer le programme, il précise les personnes responsables de leur mise en œuvre et inclut un échéancier. Il prend également en compte les améliorations proposées à chacun des six critères utilisés lors de l'évaluation du programme.

La visite a permis à la Commission de constater que certaines actions étaient en cours de réalisation, notamment l'introduction de nouvelles stratégies pédagogiques et la mise en œuvre du comité pour la réussite.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean sont pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme *Programmeur analyste*.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Au terme de l'évaluation du programme *Programmeur analyste*, le Collège conclut que l'application de la PIEP a été généralement conforme. La demande de la Commission d'évaluer un programme a été le déclencheur du processus d'évaluation du programme.

Le Collège a évalué le programme *Programmeur analyste* en s'appuyant sur les sources documentaires, perceptuelles et statistiques prévues dans la PIEP. Cependant, la Commission note, comme le Collège, l'absence du tableau de bord sur le programme et du bilan annuel qui en découle, ce qui aurait permis d'enrichir la réflexion sur les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du programme.

La Commission note, comme le Collège, que les responsabilités liées au processus d'évaluation ont généralement été assumées comme le prévoit la politique, à l'exception de la participation des étudiants au comité d'évaluation et de la mise à jour du système d'information. Le comité d'évaluation s'est appuyé sur un devis élaboré et adopté comme le prévoit la politique, il a procédé à l'évaluation en tenant compte des six critères prescrits par la Commission et a validé les instruments de collecte de données. La participation de quatre professeurs à l'évaluation du programme a permis de bien prendre en compte leur point de vue. De plus, outre les professeurs, les étudiants et les diplômés ont été consultés sur la mise en œuvre du programme. Enfin, le rapport a été rédigé, adopté et diffusé conformément à la politique.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP réalisée par le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a été généralement conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que le Collège n'envisage pas de réviser sa politique.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Pour mesurer l'efficacité de l'application de la PIEP, le Collège a porté un jugement sur l'atteinte de ses objectifs et, plus particulièrement, sur l'amélioration continue de la qualité du programme et sur l'obligation d'en témoigner. Le Collège estime que les objectifs de la politique sont atteints et que son application est dans l'ensemble efficace; il ne prévoit pas la modifier.

Le Collège considère que la PIEP a été un bon guide qui lui a permis de dégager des points forts et de déceler des aspects à améliorer au programme *Programmeur analyste*. Cette évaluation a amené le Collège à dresser un plan d'action en vue d'améliorer la mise en œuvre de son programme, notamment en recueillant de manière systématique des données perceptuelles auprès des étudiants. L'analyse du rapport d'évaluation et des témoignages recueillis lors de la visite permet à la Commission de constater que l'application de la PIEP du Collège a généralement conduit celui-ci à poser un diagnostic juste de l'état du programme. Le Collège a déterminé des points à améliorer sur la mise en œuvre du programme *Programmeur analyste*, mais n'a pas relevé les lacunes concernant la prise en charge des compétences et leur évaluation.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été généralement efficace.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

Le Collège n'a pas élaboré de plan d'action pour donner suite à l'autoévaluation de l'application de sa PIEP puisqu'il a jugé son application conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de son évaluation selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Programmeur analyste* du Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte des forces et des faiblesses. De plus, la Commission juge que l'application par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes a été généralement conforme et généralement efficace.

La Commission a relevé, parmi les forces du programme, les compétences de l'équipe d'intervenants, la proximité du Collège et des entreprises en technologie de l'information, la variété des méthodes pédagogiques de même que la disponibilité des ressources. Les faiblesses du programme ressortent principalement de l'analyse de la cohérence et de l'efficacité du programme. La Commission recommande au Collège de s'assurer que tous les éléments de compétences sont pris en charge dans les cours et que les plans de cours établissent clairement les liens entre les cours et les compétences. De plus, elle lui recommande de s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester individuellement l'atteinte des objectifs de cours selon les standards visés.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Programmeur analyste* ont généralement été réalisés en conformité avec la PIEP. Le choix du programme et le processus d'évaluation ont été réalisés comme prévu, mis à part la composition du comité d'évaluation et l'utilisation du système d'information. Le processus d'évaluation a été généralement efficace. Il a permis au Collège de poser un diagnostic généralement juste de l'état du programme, bien qu'il n'ait pas permis de déceler l'ensemble des points à améliorer, notamment la prise en charge des compétences et leur évaluation.

Le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La Commission estime que la démarche du Collège MultiHexa Saguenay–Lac-Saint-Jean a généralement permis de donner une idée juste du programme et de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Programmeur analyste (LEA.IA)* conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean souscrit globalement à l'analyse faite par la Commission. Le Collège a fait part à la Commission de ses commentaires dont elle a tenu compte dans le rapport.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite aux deux recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente